

Décision

Générale

colonial

Décision n° 433 annulant la décision n° 2089 du 20 novembre 1947

n° 433

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 mai 1948

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro

31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 272 du 12 avril 1945 portant réorganisation du service ravitaillement general: Vu la décision n° 2089 du 30 novembre 1947 portant engagement à titre précaire de M. Edouard Eliazarian en oualité de comptable service du ravitaillement général: Sur proposition du chef du service du ravitaillement général, p. i. et pour compression des effectifs dudit service.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. —Est annulée, pour compter du 30 avril 1948 la décision n°2089 susvisée.

– Le Gouverneur, P-H. SIREX.